

**Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale des Vosges
Secrétariat général
Madame Anne Schloesslin-Pacary
17-19, rue Antoine Hurault
88026 EPINAL CEDEX**

Vittel, le 10 mars 2025

Dossier suivi par :

Monsieur Charles FRANCOIS
charles.francois@clb-an.fr

Objet : Suppression d'un poste d'enseignant à l'école d'Hymont (Vosges)

Madame la secrétaire générale,

J'ai appris la décision de suppression d'un poste à l'école de la commune d'Hymont dans les Vosges.

Je souhaiterais toutefois vous transmettre un certain nombre d'éléments dont il me semble indispensable que vous ayez connaissance dans ce dossier suite à ma rencontre avec l'association des parents d'élèves de cette école ainsi qu'avec le maire de la commune de Rozerotte, Monsieur Claude Valdenaire, également Président du syndicat scolaire.

L'école d'Hymont est récente et a été construite il y a une dizaine d'années.

Près d'un million et demi d'euros ont été investis par 5 communes d'au total 1 000 habitants.

Cette école s'inscrit donc dans une logique de regroupement territorial avancé.

Aussi, cet établissement, qui fait l'objet d'investissements récurrents, est au centre des préoccupations des communes qui l'ont financé.

Une bibliothèque a été créée, la salle de restauration a été agrandie et les salles de classe ont été équipées avec des tableaux digitaux.

L'équipe pédagogique, stable depuis l'ouverture de l'école, est dynamique et très investie dans la vie de l'établissement.

L'établissement a d'ailleurs été labellisé éco-école, en plus d'être intégré dans une démarche d'inclusion vis-à-vis des publics fragiles par le prisme d'une collaboration étroite avec l'IME Bois Joly.

Le Conseil des élèves ainsi que les solutions de garderie du matin au soir participent également au dynamisme de l'établissement.

Les parents des élèves de cette école ne s'expliquent pas cette décision de suppression d'un poste qui sonne comme un coup de massue, alors que de nombreux voyants sont au vert.

Cette décision aurait notamment pour conséquence de passer d'une classe à double niveaux à une classe à triple niveaux, ce qui s'avèrerait poser d'évidentes difficultés opérationnelles pour l'équipe pédagogique.

Aussi, cela donne le sentiment que cette suppression d'un poste vient en réalité sanctionner le bon Indice de Position Sociale (IPS) de l'école.

Comparativement, l'école de Mandres-sur-Vair, qui compte 15 élèves par classe ne perd pas de poste alors qu'Hymont est à 20,7 élèves par classe, et perd un poste.

C'est la raison pour laquelle je sollicite de votre part le gel de cette décision pour cette année ainsi qu'un rendez-vous dans les plus brefs délais afin qu'une solution provisoire soit trouvée pour sauver ce poste pour l'école d'Hymont.

Ce gel permettra de s'assurer que les effectifs soient stables pour l'année prochaine.

L'équipe pédagogique ainsi que les élus locaux sont prêts à accepter cette décision l'année prochaine si une baisse d'effectifs est constatée, ce qui n'est pas le cas cette année.

Je vous remercie par avance pour votre retour et reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame la secrétaire générale, mes salutations distinguées.



Sébastien HUMBERT
Député des Vosges